

**Dispositifs d'accompagnement des travaux riverains – GT Habitat du 21/09/18**

	<b>METROPOLE DE GRENOBLE</b>	<b>METROPOLE DE LYON</b>	<b>LA ROCHELLE</b>	<b>LE HAVRE</b>
<b>Nombre de logements en zone de travaux prescrits</b>	18 logements à Domène 1800 logements à Pont de Claix	5400 logements, sur 7 communes	62 logements	290 logements
<b>Effets</b>	Suppression et thermique (Domène) ; toxique (Pont de Claix)	Suppression, toxique, thermique	Suppression, thermique	Suppression, toxique, thermique
<b>Estimation du coût des travaux</b>	Estimation par logement 10 000 € pour suppression et toxique 3 000€ pour toxique	43,7 M€	1,2 M€	5,8 M€
<b>Evaluation du coût du dispositif d'accompagnement</b>	En cours	9,3 M€	Marché en cours	497 255 € HT
<b>Prestataire retenu</b>	Soliha pour réaliser l'étude pré-opérationnelle	Soliha	Marché en cours	Inhari
<b>Gestion financière</b>	Caisse des dépôts	Caisse des dépôts (les intérêts générés par la consignation des subventions participent aux frais de fonctionnement de la mission)	Caisse des dépôts	Caisse des dépôts (les intérêts générés par la consignation des subventions sont reversés à la Ville de Gonfreville-l'Orcher.)
<b>Avance sur crédit d'impôts</b>	En recherche	Procivis pour les ménages éligibles aux aides de l'Anah+30%	Procivis pour les ménages éligibles au prêt à taux 0	- Procivis - Pour les ménages non éligibles aux aides de l'Anah, discussion sur une prise en charge, par les financeurs, des frais de dossiers et intérêts à hauteur de 850€/ménage
<b>Financement des 10% de reste à charge des travaux</b>	Discussions en cours	Exploitants, Métropole et Région	Exploitants, Ville et Grand Port Maritime	Exploitants et ville
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions publiques sur la mise en œuvre des travaux, en présence du Préfet, du président de la Métropole</li> <li>- <u>Permanences</u> dans les communes</li> <li>- <u>Documentation</u> : flyer présentant la carte des PPRT, les travaux et les échéances.</li> <li>- <u>En ligne</u> : publication d'informations sur les sites internet des communes concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions publiques à la demande des communes</li> <li>- <u>Permanences</u> dans les communes</li> <li>- <u>Documentation</u> : <u>flyers de présentation</u> distribués aux riverains et en mairies / <u>flyers A4 « parcours »</u> distribués lors des permanences / plaquettes thématiques (copropriétés, professionnels de l'immobilier)</li> <li>- <u>En ligne</u> : <u>cartographie dynamique</u> du PPRT développée par la DDT accompagnée d'un <u>guide d'utilisation</u> / page internet sur le <u>site de la Métropole</u>, avec <u>l'attestation d'achèvement</u> des travaux</li> <li>- <u>Informations des copropriétés</u> : boitage réalisé par Soliha et intervention de la Métropole en AG</li> <li>- <u>Sensibilisation</u> des agents des communes</li> <li>- <u>Sensibilisation</u> des artisans : 2 réunions d'informations en présence de la DDT, DREAL, INERIS et CEREMA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions publiques</li> <li>- <u>Permanences</u> par l'opérateur</li> <li>- <u>Documentation</u> : plaquette d'information réalisée par la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Permanences</u> dans les communes par l'opérateur</li> <li>- <u>Documentation</u> : <u>plaquette de présentation</u></li> <li>- <u>En ligne</u> : <u>foire aux questions</u> sur le site internet de l'opérateur / <u>vidéo de présentation</u> de l'opérateur par la sous-Préfète / Plateforme Alfresco développée par la DDTM pour informer les financeurs de l'avancement des travaux site par site.</li> </ul>
<b>Articulation avec d'autres dispositifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPAH risques</li> <li>- OPAH Copropriété dégradées, si besoin</li> <li>- POPAC (programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés) : 120 logements concernés</li> <li>- Dispositif de la Métropole d'amélioration énergétique du parc privé (Mur Mur 2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PIG de préfiguration</li> <li>-1 OPAH</li> <li>-1 POPAC (animation collective pour les copropriétés)</li> </ul>	Les ménages éligibles à l'ANAH sont renvoyés vers le PIG de Nouvelle Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme intégré dans un PIG existant avec convention particulière</li> <li>- Dispositif de l'intercommunalité pour les économies d'énergie, permettant en charge les éventuels dépassements de frais</li> </ul>
<b>Pilotage et suivi</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 comité de pilotage annuel</li> <li>- 1 comité de suivi de la convention de financement</li> <li>- GT avec les communes toutes les 4 à 6 semaines</li> <li>- Développement du logiciel carte@ds, module habitat RT, pour assurer le suivi</li> </ul>	Comité technique pour valider les dossiers, par mail essentiellement	Réunion d'un comité technique, tous les mois, en présence des parties prenantes